



AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE LA DORÉ

AVIS PUBLIC

Avis public est par la présente donné par le soussigné, directeur général de la Municipalité, que:

Lors de la séance du conseil municipal du 7 juin 2010, le conseil municipal statuera sur une demande de dérogation mineure ci-dessous mentionnée:

PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 4921, AVENUE DES PRÉS

- Permettre la marge de recul arrière du garage à 0.26 mètre et 0.29 mètre au lieu de 1 mètre comme prévu à la réglementation municipale.

DONNÉ à La Doré, ce 17 mai 2010.

René Perron, M.B.A., M.A. en études régionales
Directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à La Doré, certifie sous serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant des copies aux endroits désignés par le Conseil, entre 9 h et 16 h, ce 17 mai 2010..

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 17 mai 2010.

Josée Bau
Secrétaire de direction